

## Procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 à 20 h

=====

**Président de la séance : Christian SEGUY, Maire.**

**Présents : Ch. SEGUY – S. MILLAU – M. PASTOR – J. GUILLAUME – S. PAMENE – A.C. BONTE – J. ESCUSA – G. THERON – O. RENIER – B. FABRE-BARTHEZ – N. PIQUES – V. DARLES – L. LOPEZ – C. GARCIA – S. GARCIA – P. BOURLES**

**Absents, excusés : P. BREBION – C. PALAYSI – Ch. GUILLOT**

**Secrétaire de séance : S. PAMENE**

**Quorum : 10. Le quorum étant atteint la séance peut débiter.**

Monsieur donne lecture du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2025 qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

### **I – Subvention exceptionnelle Fête de la Musique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat des Propriétaires et Chasseurs de Maureilhan lui a fait part de son souhait d'organiser une soirée « Cabaret » dans le cadre de la Fête de la Musique 2025.

Afin d'aider cette association dans la mise en place de cette manifestation, il propose au Conseil Municipal de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de l'attribution d'une aide exceptionnelle de 500 € au Syndicat des Propriétaires et Chasseurs de Maureilhan dans le but d'organiser une soirée « Cabaret » dans le cadre de la Fête de la Musique.

### **II – Remboursement frais jumelage Sequedin**

Dans le cadre du jumelage de la commune avec la ville de Sequedin, un déplacement des élus dans cette ville a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 4 mai 2025. Le départ du train ayant eu lieu à Montpellier, deux élus ont utilisé leur véhicule et ont eu des frais de parking (du 1<sup>er</sup> au 4 mai) à la gare de Montpellier.

De plus des élus se sont déplacés du 6 au 9 juin 2025 à Sequedin dans le cadre d'un échange festif et un minibus a été loué par la commune. Ces élus ont avancés les frais de péage et de carburant qu'il est nécessaire de leur rembourser.

La commune de Maureilhan a décidé de prendre en charge ces frais de transport.

Le Conseil Municipal avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention approuve ces remboursements.

### **III – Convention Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne**

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale la communauté de communes La Domitienne organise de nombreuses manifestations dans des lieux privés ou publics ;

Considérant le concert organisé par la communauté de communes La Domitienne dans le cadre de sa compétence en matière culturelle et patrimoniale, le 5 septembre 2025 Place du Bicentenaire à Maureilhan, en partenariat avec l'Office de Tourisme de La Domitienne et la communauté de communes La Domitienne;

Il convient d'établir une convention afin de définir les modalités d'organisation de cette manifestation.

Avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve la convention relative aux modalités d'organisation du Festival « InvitationS PatrimoineS en Domitienne 2025 » organisé par la communauté de communes La Domitienne sur la place du Bicentenaire à Maureilhan le 5 septembre 2025 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **IV – Questions diverses**

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du transfert de la borne de diagnostic médical sur le site de la pharmacie. En effet, après avoir testé son utilisation à la maison de santé, il s'avère que la fréquentation n'est pour l'instant pas assez importante pour mobiliser une personne.  
Une convention sera établie avec la pharmacie pour définir les modalités de la mise à disposition.
- A compter du 16 juin 2025, Monsieur Eric Bousquet, domicilié sur la commune, sera employé au service technique en CDD afin de renforcer l'équipe.
- L'arrêté sécheresse du 22 avril 2025 place la commune hors restriction.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démarche du RLise qui demande la labellisation France Services afin d'accueillir dans les communes une permanence d'un Conseiller pour les accès internet aux services publics.

- Monsieur le Maire fait part de l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques sur la place du marché (2 raccordements : 1 en continu, 1 en alternatif – 24 KW). Cette borne occupera 3 places de parking à côté du poste EDF.
- Bilan Habitat 2024 : Programme Hérault Rénov pour 160 116 € (5 dossiers financés dont 4 énergie et 1 travaux lourds) – 8632 € de subventions Domitienne.  
Opération façades : 2 préconisations, 1 dossier déposé, pas de dossier payé par La Domitienne
- Eclairage Public : modification des horaires d'été (1 h à 6 h). Ceci permet une meilleure utilisation de la vidéoprotection et permet aux citoyens de profiter de la saison estivale.
- La Domitienne informe que la médiathèque de Maureilhan a récemment fait don de 106 livres jeunesse à l'école élémentaire de Maureilhan dans le cadre de l'actualisation de ses collections.
- Information sur les subventions reçues de nos partenaires : 9 000 € de la Région Occitanie pour les travaux d'arrosage intégré au stade de rugby et 50 000 € pour le projet de jardins familiaux (pour ce projet le GAL (programme leader) va également être sollicité).
- Le recensement de la population sera effectué du 15 janvier au 14 février 2026 : 5 agents recenseurs seront nécessaire à cette opération.
- Les tarifs de notre prestataire de fournitures de repas de restauration scolaire augmenteront à la rentrée de septembre : 5 centimes d'€ pour les repas maternelle et 6 centimes d'€ pour les repas du primaire.
- Offre d'emploi de la Domitienne : 1 responsable opérationnel service déchets (candidature jusqu'au 24 juin).
- Lecture du courrier de Mme GALZY députée de la circonscription qui signale la fin de l'obligation de compétence de transfert eau et assainissement, l'exonération pour les communes rurales de l'obligation de financer à hauteur de 20 % les projets et la reconduction pour les communes de plus de 3 500 hbts de la dérogation pour l'obtention des licences IV
- Suite à la radiation des cadres de Laurent SOLANA (agrément retiré par le Préfet et le Procureur de la République), les Allocations de Retour à l'Emploi dues par la commune s'élèvent à 42,81 € par jour.
- Remerciements de la Croix Rouge pour le don fait pour les sinistrés de Mayotte
- Un artisan de la commune est récompensé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, le 17 juin prochain à Montpellier. Il s'agit de Monsieur Julien DEBAST (Histoires Gourmandes). Monsieur le Maire s'est excusé auprès de lui car les élus ne pourront pas être présent ce jour-là (remise des calculatrices, bureau Domitienne).
- Points sur les travaux :
  - Arrosage intégré stade de rugby terminé
  - Rue de l'Egalité : travaux assainissement Domitienne terminés par l'entreprise Bessière, Réseaux secs enfouis par l'entreprise Sogetralec, les offres pour la voirie ont été réceptionnés et en cours d'analyse par le cabinet CETUR.
  - les travaux de l'avenue Ferry et rue des Soeurs sont terminés.
  - la signalisation rue de l'Amello a été refaite
  - les deux stades ont été réengazonnés

Tous les travaux prévus au budget 2025 ont été réalisés ou en cours (devis signés)

Les travaux des deux ponts s'avèrent plus compliqués à réaliser : pour le pont de Saint Paul, on ne touche pas la structure mais il faut réaliser une étude géotechnique que le cabinet Gaxieu est en train de faire réaliser. A la suite de ça on pourra certainement déposer la demande de subvention au CEREMA.

Pour le pont de Fontalinières, il faut faire une déclaration d'antériorité et faudrait faire déclasser un tronçon du ruisseau par les propriétaires riverains..... ce qui paraît très compliqué.....les travaux ne sont pas prêts à être réalisés.
- Propriété Galibert : toujours des problèmes de successions et les notaires des deux parties qui doivent s'en occuper.....
- Deux mots sur la défaite de l'ASMM Rugby XV contre Fleury, mais on leur souhaite une belle prochaine saison.

- Poste DGS à pourvoir en début 2026 . Quelques candidatures reçues mais une seule semble correspondre au profil....
- Branche d'un acacia ou tilleul sur la place de la mairie qui s'est cassée
- Toujours des plaintes de Mme Lemargue pour les nuisances de l'aire de jeux d'enfants place du bicentenaire....
- Le bureau de poste est quelquefois fermé car le personnel est malade (lorsque la mairie est avertie une affiche est apposée sur la porte)
- Projet Bouisson en entrée d'agglomération : le PC est déposé mais il manque la notice d'accessibilité.
- Local dentiste : celui-ci a eu du retard dans la réception de ses papiers (transfert de cabinet et changement de statut juridique)
- décès de M. Gros, agent de la Domitienne. Monsieur le Maire a assisté aux obsèques

**Plus rien n'étant à délibérer Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 50**

Le Maire,  
Christian SEGUY.



La secrétaire de séance,  
Sylvie PAMENE


